

*Assurance-santé—Loi*

**M. le Président:** Il est dit à l'article 30(16) du Règlement que:

Le droit de proposer l'ajournement de la Chambre aux fins ci-dessus est soumis aux conditions suivantes:

a) La question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence, qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente;

Les commentaires 286 et 287 de la 5<sup>e</sup> édition du *Beauchesne* indiquent ceci:

L'affaire précise d'une importance publique pressante pour laquelle on peut proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement doit être si pressante que l'intérêt public en souffrirait si elle n'était examinée immédiatement.

«Urgence» au sens de la présente règle ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat» lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que ce sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Je dois aussi faire remarquer au député que la journée de mercredi est réservée au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône n'est pas encore terminé. De même, je crois que la journée de jeudi de cette semaine a été réservée aux subsides et que la Chambre aura alors une excellente occasion de traiter de cette question très importante.

En conséquence, je ne peux permettre la tenue d'un débat d'urgence à ce moment-ci, contrairement à ce qu'a demandé le député conformément à l'article 30 du Règlement.

Passons à l'ordre du jour.

• (1540)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M<sup>me</sup> Bégin: Que le projet de loi C-3, concernant les contributions pécuniaires du Canada aux services de santé assurés pris en charge par les régimes provinciaux d'assurance-santé et les montants payables par le Canada pour les programmes de services complémentaires de santé et tendant à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, on me dit qu'il ne me reste que quelques minutes alors qu'il y aurait tant à dire sur notre régime de soins médicaux. Mais je vais tâcher de conclure en trois minutes l'essentiel de mon propos.

Avant la pause, nous parlions du prétendu manque de fonds dans ce régime. Or, j'ai été fort explicite à ce propos. Je n'ai pas fait fi de certains points fiscaux comme certains de mes collègues provinciaux car pour moi, c'est de l'argent au même titre que les cartes de crédit ou les chèques. Je rappelle simplement que nous assumons 50 p. 100 des coûts du régime pour l'ensemble du Canada sauf dans deux provinces. Et nous accordons moins à ces deux provinces pour deux excellentes raisons qui tiennent de l'histoire. La première province c'est la

Colombie-Britannique qui a toujours eu trop de médecins qui impose forcément un fardeau beaucoup plus lourd au système. Sauf erreur, je crois que le ministre en cause est en train de prendre des mesures à ce sujet actuellement. L'autre c'est l'Alberta qui compte un hôpital dans chaque village, ce qui coûte beaucoup trop cher. Dans une certaine mesure, ce sont des problèmes d'ordre historique qui les concernent exclusivement. Mais dans certaines provinces, nous payons jusqu'à 62 p. 100 des soins médicaux et dans d'autres, jusqu'à 52 p. 100. Je parle évidemment des soins médicaux gratuits payés d'avance par les Canadiens pour couvrir les honoraires de médecin et les frais hospitaliers. Voilà ce que nous entendons par ce régime de soins médicaux. Il va sans dire qu'il n'assure pas les honoraires des dentistes ou les médicaments. Les Canadiens savent très bien à quoi s'en tenir à ce sujet. Les 9 milliards de dollars que nous transférons aux provinces représentent exactement la moitié du coût du régime que tous les Canadiens doivent assumer en tant que collectivité.

Cela étant, pourquoi faut-il adopter une loi canadienne sur la santé? Pour une raison fort simple. Nous ne voulons pas de surfacturation. Nous ne voulons pas que les Canadiens qui ont besoin de soins médicaux paient directement pour ce genre de service, ce qui reviendrait somme toute à imposer les malades.

J'ai dit, en guise d'introduction, que c'était avec regret que je prenais la parole à l'étape de la deuxième lecture. Mais je suis contente aussi de parler de notre régime. J'en suis contente parce que nous comptons bien que ce sera la fin de la surfacturation, des frais additionnels et autres déboursés imposés aux usagers. J'en suis fort aise parce que j'estime que tous les Canadiens—et je crois que tous les députés pensent de même—considèrent que nous avons l'un des meilleurs, sinon le meilleur des régimes de soins médicaux au monde, un régime universel de prestations médicales les meilleures qui soient, que nous avons réussi à garder malgré la récession. Voilà pourquoi je ne crains pas d'en parler.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je vois quelques députés se lever pour poser des questions au ministre. Je rappelle aux députés que le Règlement ne prévoit pas de période de questions et de commentaires pour les trois premiers orateurs.

**M. Bradley:** A moins que le ministre ne soit d'accord.

**M. le vice-président:** A moins que la Chambre ne l'autorise.

**M. Bradley:** La Chambre autorise-t-elle les députés à questionner le ministre?

**M. le vice-président:** La Chambre autorise-t-elle le député à poser une question? Naturellement, le ministre doit également y consentir.

[Français]

L'honorable ministre consent-elle à recevoir des questions en ce moment?

**Mme Bégin:** J'y consens volontiers, mais j'entends que c'est injuste pour les deux principaux «débatteurs», «débattants», quel est le mot?—avec le nouveau chef de l'opposition, tout le monde perd son français!—des partis d'opposition. Alors j'aurai bien d'autres occasions de répondre.